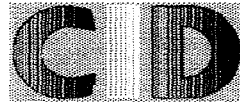
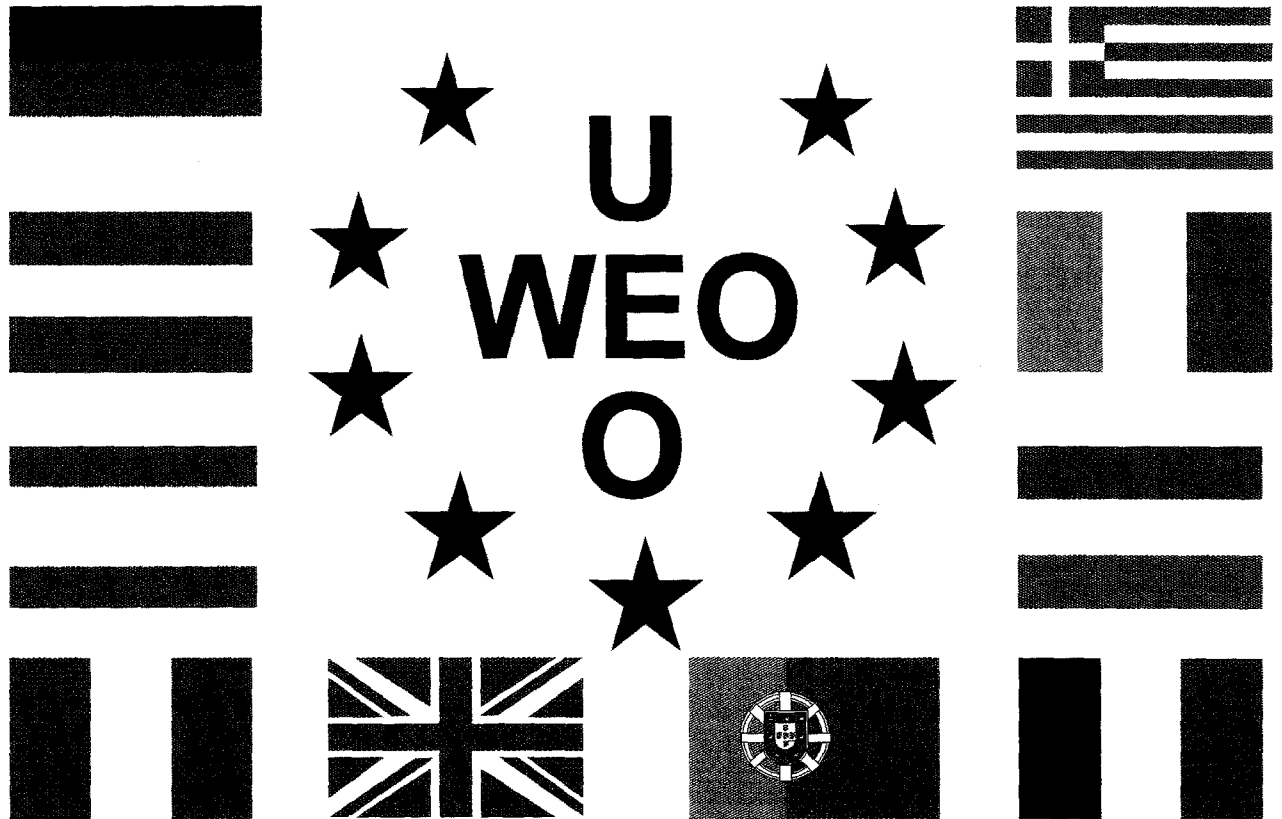
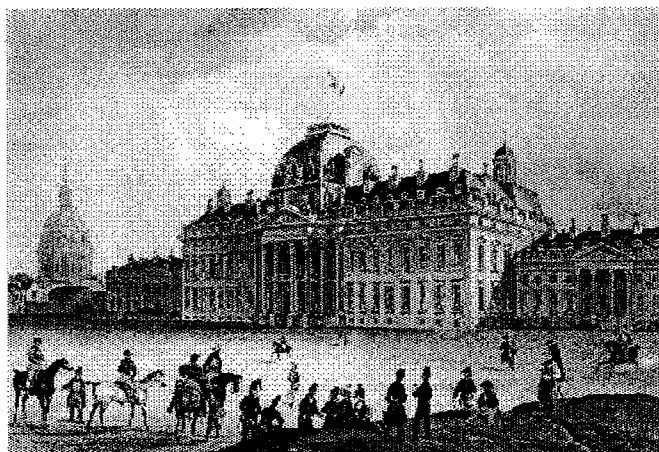


**COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE****ETUDE A OPTION****LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL DE L'UEO -  
LES ASPECTS MILITAIRES**

# COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE



## 3<sup>ème</sup> PROMOTION 1995-1996



## ETUDE A OPTION

### LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL DE L'UEO - LES ASPECTS MILITAIRES

#### LE COMITE DE REDACTION:

LCL MANZONI (AIR - ITALIE)  
CF CHEVALLEREAU (MARINE)  
LCL FAIVRE d'ARCIER (TERRE)  
LCL JUBEAU (AIR)  
LCL ANTUNES (TERRE - PORTUGAL)

## REMERCIEMENTS

Cette étude, qui s'est déroulée en trois mois, nous a permis de rencontrer un certain nombre de personnalités que nous tenons particulièrement à remercier. Grâce à leur aide, leurs conseils et leur expérience, nous avons pu dans ces délais restreints, apporter quelques éléments de réflexion sur un sujet ne manquant pas de complexité.

Nous voulons plus particulièrement remercier:

Monsieur ALLONCLE - (sénateur de la Charente et membre du Parlement de l'UEO)

Monsieur le Général de Division de LA MAISONNEUVE - (directeur de la Fondation des Etudes de Défense)

Monsieur le Capitaine de Vaisseau ALQUIER - (Etat-Major de la Marine)

Monsieur le Colonel FALZONE - (Etat-Major des Armées)

Monsieur le Colonel LEHEUP - (Etat-Major des Armées)

Monsieur le Colonel de CACQUERAY - (Cellule de planification UEO)

Monsieur le Colonel VEZINHET - (Cellule de planification UEO)

Monsieur le Capitaine de Frégate DEJOUE - (Cellule de planification UEO)

Nous adressons également nos remerciements appuyés à notre directeur d'étude, le Lieutenant-Colonel ROMAN-AMAT, de la Direction des Affaires Stratégiques, qui, par ses conseils et sa grande disponibilité, nous a facilité la rédaction de ce mémoire.

## BIBLIOGRAPHIE

- \* CM 93/7 - *Organisation et fonctionnement de l'UEO en temps de crise*, 1993
- \* OTAN/UEO, *Combined NATO/UEO concept of operations for the implementation of UNSCR 820 in the Adriatic-Operation SHARP GUARD*, Juin 1993
- \* **Conseil des Ministres de l'UEO**, *Conclusions préliminaires pour la définition d'une politique européenne de défense commune*, Noordwijk, novembre 1994
- \* **Assemblée de l'UEO**, *L'union de l'Europe Occidentale-rapport d'information*, Mars 1995
- \* *Déclaration des ministres sur les Euroforces-document fondateur de l'Euromarfor*, Lisbonne, Mai-Octobre 1995
- \* *Déclaration des ministres sur les Euroforces-document fondateur de l'Eurofor*, Lisbonne, Mai-Octobre 1995
- \* **Conseil des ministres de l'UEO**, *Décision sur le développement opérationnel de l'UEO*, Lisbonne, Mai 1995
- \* **UEO-Service Presse et Information**, *Union de l'Europe Occidentale-historique , structures, perspectives*, Juin 1995
- \* **Assemblée de l'UEO-40e session ordinaire**, *Les forces armées européennes-rapport*, Juin 1995
- \* *Documentation relative au groupe aérien franco-britannique*, Juin-Octobre 1995
- \* **Conseil des ministres de l'UEO**, *La sécurité européenne:une conception commune des 27 pays de l'UEO*, Madrid, Novembre 1995
- \* **Conseil des ministres de l'UEO**, *Contribution de l'UEO à la Conférence intergouvernementale de l'Union européenne de 1996*, Madrid, Novembre 1995
- \* **Assemblée de l'UEO-41e session ordinaire**, *La conférence intergouvernementale et l'organisation de l'Europe de la sécurité et de la défense-rapport*, Novembre 1995
- \* **Assemblée de l'UEO-41e session ordinaire**, *Le transport aérien militaire-perspectives pour l'Europe*, Novembre 1995
- \* **Assemblée de l'UEO-41e session ordinaire**, *L'UEO dans l'Alliance Atlantique*, Novembre 1995
- \* **Assemblée de l'UEO-41e session ordinaire**, *Une politique européenne de renseignement*, Décembre 1995

\* **IFRI**, *Capacités européennes de défense-rapport final*, Décembre 1995

\* **CID-3e promotion-groupe D3**, *L'Europe, sa sécurité, sa défense*, Paris, Décembre 1995

\* **Colonel Durand**, *Forces multinationales en Europe*, Décembre 1995

\* **OTAN/Comité politique**, *Propositions du comité politique concernant les relations entre l'OTAN et l'UEO*, Décembre 1995

## RESUME

L'UEO doit affirmer son identité au sein d'une Europe à la recherche de sa consistance politique. Face à une OTAN en pleine possession de ses moyens, il est difficile aujourd'hui pour l'UEO de trouver ses marques et d'entraîner des Etats membres habitués depuis plus de quarante ans à s'abriter sous le parapluie américain.

C'est dans ce contexte que se situe l'étude qui suit. Celle-ci souhaite apporter des solutions essentiellement pragmatiques s'appuyant d'une part sur l'expérience acquise par l'UEO depuis sa création et d'autre part sur les enseignements de la Guerre du Golfe et de la Crise en Ex-Yougoslavie. Le traité de Maastricht en 1991, montre la volonté européenne de créer une véritable identité européenne de sécurité et de défense. La déclaration de Kirchberg en 1994 confirme cette volonté. Les relations de l'UEO avec d'autres partenaires doivent cependant donner lieu à des mises au point. En particulier, l'UEO, l'Union Européenne et l'Alliance Atlantique doivent s'efforcer de définir leurs relations sur la base d'un partenariat crédible.

Parallèlement à cette volonté, l'UEO doit-elle tendre à devenir un acteur politico-militaire autonome à travers des actions n'entravant pas celles de l'OTAN ou n'impliquant pas l'Alliance?

Pour y parvenir plusieurs éléments font aujourd'hui défaut à l'UEO. Parmi eux, le problème de l'absence d'une structure de commandement bien identifiée semble devoir être rapidement résolu. En outre, l'UEO doit poursuivre ses avancées pour renforcer sa crédibilité, par la recherche d'un véritable consensus entre ses Etats membres.

Les scénarios politiques envisageables permettent de dévoiler certaines solutions militaires au développement opérationnel de l'UEO. A la veille de la Conférence InterGouvernementale, la plus réaliste de ces solutions relève d'une approche duale consistant à concilier le renforcement du pilier européen de l'Alliance tout en développant des capacités propres (« approche par le bas »).

Il s'agit entre autre d'eupéaniser les structures de l'Alliance en montrant bien qu'il ne s'agit pas de lutter contre l'OTAN, mais de travailler ensemble pour la sécurité en Europe et dans le monde.

Cette approche a vu l'émergence d'un certain nombre de réalisations militaires concrètes et doit se développer pour confirmer une volonté politique autonome européenne. L'EUROMARFOR, l'EUROFOR, et l'CORPS EUROPEEN sont aujourd'hui, dans des domaines différents, la réalisation militaire de cette réflexion politique. Cependant, ces constructions ne peuvent pas fonctionner sans une réelle structure de commandement et de renseignement. C'est la raison pour laquelle l'UEO s'est dotée d'un centre satellitaire à Torrejon, et d'une cellule de planification à Bruxelles, premières pierres d'un édifice plus important. Enfin, pour y parvenir il semble nécessaire de disposer de systèmes de formation communs et de systèmes d'armes interopérables à développer en étroite coopération.

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>1</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>2</b>
<b>RESUME</b>	<b>4</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>5</b>
<b>I. INTRODUCTION.</b>	<b>7</b>
<b>II RAPPELS HISTORIQUES - BILAN.</b>	<b>8</b>
2.1 Origines - Développements politiques et militaires depuis 1948.	8
2.2. Réactivation et élargissement de l'UEO.	8
2.3. Evolution des relations avec l'UE.	9
2.4. Relation UEO -Alliance Atlantique.	9
2.5. L'UEO en tant qu'acteur politico-militaire à la lumière des faits.	10
2.5.1. Historique des interventions militaires de l'UEO.	10
2.5.2. Enseignements tirés des opérations menées par l'UEO.	12
<b>III. LA SITUATION ACTUELLE .</b>	<b>13</b>
3.1. La situation.	13
3.2. Les points bloquants.	13
<b>IV. LES OPTIONS POLITIQUES.</b>	<b>14</b>
4.1. Quelles relations futures entre l'UE et l'UEO?	14
4.2. Quel type de relations privilégier entre l'UEO et l'UE pour répondre à la question de l'identité européenne sur le plan politique ?	15
4.2.1. Rappel.	15
4.2.2. Quelle est la solution la plus adaptée à cette stratégie?	15
4.3. Comment l'évolution préconisée de l'UEO peut cohabiter avec les structures de l'Alliance?	16
4.3.1. Un développement exclusivement hors de l'OTAN.	16
4.3.2. L'UEO au sein de l'Alliance.	16

<b>V. DEVELOPPEMENTS OPERATIONNELS DE L'UEO DANS LE CADRE DE L'OPTION POLITIQUE PRECONISEE.</b>	<b>18</b>
<b>5.1. Les moyens opérationnels de l'UEO.</b>	<b>18</b>
5.1.1. La cellule de planification : un embryon d'état-major interarmées européen ?	18
5.1.2. Les forces relevant de l'UEO (FRUEO): des moyens disposant de bonnes capacités militaires.	19
5.1.3 Le centre d'interprétation de données satellitaire de Torrejon : l'ébauche d'une Europe du renseignement spatial.	20
<b>5.2. Insuffisances structurelles et capacités manquantes pour répondre aux missions de Petersberg.</b>	<b>21</b>
5.2.1 Le problème du commandement des opérations militaires.	21
5.2.2 Des déficiences dans le domaines des capacités de projection.	22
5.2.3 Le problème du renseignement.	22
<b>5.3. Quels développements militaires possibles pour l'UEO à partir des structures existantes ?</b>	<b>23</b>
5.3.1 Disposer de structures de commandement performantes.	23
5.3.2. Disposer d'une politique et d'une véritable chaîne du renseignement européen.	25
5.3.3. Disposer d'une capacité de projection européenne.	26
5.3.4 Autres Structures à créer ou à développer.	27
 <b>VI. CONCLUSION.</b>	 <b>28</b>

## I. INTRODUCTION

Durant les dix dernières années, des changements très importants sont intervenus en Europe. Constatant la fin de la guerre froide, les Etats européens ont reconnu la nécessité d'élaborer une nouvelle architecture de sécurité au sein de laquelle leur identité serait indivisible et la coopération en matière de défense aurait pour but de promouvoir la stabilité sur l'ensemble du continent.

L'Europe a aussi démontré toujours plus d'intérêt pour participer à des opérations visant l'application de principes tels que la souveraineté des Etats, l'inviolabilité de frontières internationalement reconnues et la création d'organisations internationales se fondant sur les valeurs communes que sont la démocratie, le respect des droits de l'Homme et l'Etat de droit. L'UEO, l'UE, l'OTAN et l'OSCE tiennent compte de ces principes généraux pour l'accomplissement de leurs fonctions respectives dans l'architecture de sécurité qui prend forme aujourd'hui.

En juin 1990, quand débutent les discussions sur ce qui va devenir le traité d'Union européenne, l'URSS existe encore, la guerre du Golfe n'a pas encore éclaté, la Yougoslavie est un Etat encore unifié, l'OTAN est l'organisation de défense européenne la plus solide et la plus fiable.

Cinq ans plus tard, les données ont complètement changé: la menace communiste a disparu, l'OTAN connaît une période de crise d'identité, la Bosnie est le théâtre d'une guerre que les pays occidentaux n'arrivent pas à arrêter et l'intervention américaine en Europe s'avère très sélective. Le problème des pays européens est donc de trouver un moyen de stabiliser la périphérie du continent en toute indépendance et sans forcément impliquer les Etats-Unis.

Les « acquis » de Maastricht en matière de politique européenne de défense commune sont à la fois extrêmement modestes et ambigus. Or, le titre V de ce traité précise que la Politique Etrangère de Sécurité Commune (PESC) inclut toutes les dimensions de la sécurité, y compris, à terme, la politique de défense. L'UEO y est reconnue comme une partie intégrante du développement de l'Union et le Conseil européen est l'instance qui demande à l'UEO d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense. Le problème est que la déclaration de l'UEO annexée au traité de l'Union pose en même temps le rôle de l'UEO comme pilier européen de l'OTAN.

Cette affirmation comporte des problématiques très importantes comme, par exemple, les dynamiques d'élargissement de chaque structure. La déclaration de l'UEO annexée au traité stipulait en effet que le critère essentiel d'appartenance à l'UEO était l'adhésion à l'Union européenne. Or, aujourd'hui, chacun considère qu'un pays ne peut être membre de l'UEO sans être en même temps membre de l'OTAN. L'élargissement intégral de l'Union dans sa dimension de défense commune ne pourrait donc constituer un processus européen souverain si l'accord des Etats-Unis s'avérait indispensable à l'élargissement de l'UEO.

Aujourd'hui, l'UEO dispose de plusieurs alternatives pour développer une identité de sécurité reposant sur ses Etats-membres:

- « l'europanisation » de l'Alliance Atlantique;
- le remplacement pur et simple de l'OTAN;
- un « approche médiane » de la problématique qui privilégierait le développement du pilier européen de l'Alliance.

En s'appuyant sur les progrès accomplis par l'UEO depuis 1992, l'objectif de cette étude est de déterminer les contours et les capacités des structures militaires à développer par l'UEO, afin de permettre aux Européens d'agir de façon plus autonome notamment dans des

opérations se situant hors du cas de la défense collective ou dans le cadre de coalitions internationales.

L'étude qui suit expose donc la chronologie du développement de l'UEO jusqu'aux acquis opérationnels actuels, décrit les actions militaires réalisées, puis analyse et identifie les besoins et les options envisageables pour un développement opérationnel réaliste.

## II RAPPELS HISTORIQUES - BILAN.

### 2.1 Origines - Développements politiques et militaires depuis 1948.

L'Union de l'Europe Occidentale a été créée en vue « d'une collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective ». Le traité de Bruxelles modifié a été signé à Paris le 23 octobre 1954 et il est entré en vigueur le 6 mai 1955.

Ses origines remontent au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors que le problème de la sécurité en Europe se posait en termes nouveaux. La crainte de la résurgence de la puissance militaire allemande conduisit en 1947 à une Alliance franco-britannique. L'intégration des pays du Bénélux aboutissait en 1948 au traité de Bruxelles (instauration notamment du principe de la légitime défense collective).

L'échec en 1954 d'une communauté européenne de défense rejetée par le parlement français amena à établir le cadre d'une défense européenne à partir d'autres bases qui sont celles de l'UEO de 1955 (traité de Bruxelles modifié).

### 2.2. Réactivation et élargissement de l'UEO.

L'UEO devait connaître trois décennies de léthargie.

La déclaration de Rome d'octobre 1984, acte de renaissance de l'organisation, affirme la nécessité constante de renforcer la sécurité occidentale et de mieux utiliser le cadre de l'UEO en vue d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans le domaine de la politique de sécurité et de favoriser le consensus.

La plate-forme de la Haye d'octobre 1987, définit les conditions et les critères de la sécurité européenne ainsi que les obligations des partenaires de l'UEO concernant la défense occidentale. Elle trace les grandes lignes du programme de travail pour l'avenir.

Le traité de Maastricht et la déclaration sur l'UEO ( 1991 ) affirment la nécessité de former une véritable identité européenne de sécurité et de défense. L'UEO doit être développée en tant que composante de défense de l'Union Européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance Atlantique.

La déclaration de Petersberg de juin 1992 instaure les modalités du renforcement du rôle opérationnel de l'UEO et des missions qui lui incombent dans ce cadre, tout en précisant les protocoles d'adhésion ou d'élargissement à d'autres pays. Les missions de Petersberg sont les suivantes:

- contribution à la défense commune,
- missions humanitaires ou d'évacuation des ressortissants,
- missions de maintien de la paix,
- missions de combat pour la gestion des crises y compris des opérations de rétablissement de la paix.

La déclaration de Kirchberg (mai 1994), confirme les conditions d'un nouveau partenariat à l'échelle du continent et réaffirme que la politique européenne de défense commune est l'élément d'une politique de défense au sens large. L'UEO doit dorénavant développer ses capacités opérationnelles dans tous les domaines qu'imposent désormais le nouveau contexte géostratégique. Cela concerne:

- les aspects institutionnels de la défense
- les exercices, la préparation et l'interopérabilité des forces
- la préparation de plans génériques et de circonstances
- la mobilité stratégique
- la défense antimissile en Europe
- le renseignement y compris le renseignement spatial
- le partage des charges et la mise en commun des moyens

En 1996, l'UEO rassemble 27 pays dont 10 membres à part entière.

### **2.3. Evolution des relations avec l'UE.**

Dans la perspective de la Conférence interGouvernementale (CIG) du printemps 1996, trois possibilités d'évolution des relations UE-UEO peuvent être identifiées. Chacune d'entre elles comporte des conséquences au plan opérationnel.

La première possibilité, défendue par la Grande Bretagne, consiste à maintenir le principe d'une UEO fidèle à son traité fondateur et s'appuyant sur la règle du consensus et du droit de veto. Ce point de vue « immobiliste » placerait l'UEO dans une position totalement déconnectée de l'UE. Elle minimiserait considérablement les possibilités de développement d'une PESC et ferait disparaître toute possibilité de mener à terme une politique de défense commune dans le cadre de l'UE.

La deuxième possibilité consiste à mener une politique de rapprochement entre l'UE et l'UEO de manière à confier à cette dernière la mise en oeuvre des décisions de l'UE en matière de sécurité et de défense. Cette solution semble bien correspondre à l'esprit du traité de Maastricht dans lequel l'UEO est appelée « à élaborer et à mettre en oeuvre les décisions et actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense »;

La dernière possibilité défend la thèse d'une UEO absorbée dans l'UE, purement et simplement. Les décisions en matière de sécurité et de défense y seraient adoptées à la majorité qualifiée (mode de fonctionnement de l'UE). Cette solution pose le problème des moyens militaires dont pourrait disposer l'UE.

### **2.4. Relation UEO -Alliance Atlantique.**

L'UEO doit être développée pour renforcer le pilier européen de l'Alliance Atlantique. Au sommet de janvier 1994, l'OTAN s'est déclarée prête à donner à l'UEO des responsabilités accrues et à mettre à sa disposition les moyens collectifs de l'Alliance. Cependant, il n'existe pas de procédure automatique sur ces points et les négociations relatives à la mise à disposition de Groupes de Forces Interarmées Multinationales (GFIM) ont été longues et difficiles.

Le plein appui apporté par le Sommet de l'OTAN au développement d'une identité européenne de sécurité et de défense permet néanmoins d'envisager un degré de coopération plus élevé grâce auquel l'OTAN et l'UEO pourraient se renforcer mutuellement. Le concept des GFIM est un modèle novateur permettant de développer la collaboration européenne en matière de sécurité et de défense et la solidarité politique au sein de l'Alliance, tout en rentabilisant les ressources et en offrant à des pays non membres de l'OTAN la possibilité d'y participer. Dans la Déclaration de Kirchberg, les ministres se sont félicités de l'aval donné au principe de mise à disposition des capacités et des moyens collectifs de l'Alliance pour des opérations de l'UEO, tout en préservant les capacités et les procédures de planification de l'UEO. Les Ministres ont souligné l'importance que revêt la coordination avec l'Alliance pour la mise en oeuvre du concept des GFIM et la définition de « capacités militaires séparables » mais non séparées, afin qu'elles puissent être effectivement utilisées par l'UEO lorsqu'il y a lieu et, dans ce cas, sous son commandement. D'un point de vue aussi bien européen qu'atlantique, **il importe que ce concept soit développé et mis en oeuvre dès que possible puisqu'il permettrait à l'UEO et à l'OTAN de disposer de capacités opérationnelles accrues pour entreprendre des opérations de circonstance, y compris de maintien de la paix.**

Il existe aujourd'hui des réticences au sein de l'UE, et des différences considérables d'approches face aux nombreuses mutations en cours qui attestent la persistance d'intérêts contradictoires (concurrences géopolitiques et économiques).

Face à ces questions majeures, la nécessité d'une politique commune pourrait conduire à réaffirmer la primauté de l'OTAN en Europe, ce qui placerait la construction communautaire (dont l'UEO deviendrait le pilier de l'OTAN) sous l'influence politique, stratégique et militaire des Etats-Unis. Cette vision politique, qui irait à l'encontre d'une communauté européenne indépendante, entérinerait de nouveaux rapports de forces mondiaux où prédomineraient les intérêts des Etats-Unis.

**L'UEO doit-elle dans ce cadre développer ses propres capacités opérationnelles pour agir indépendamment à la demande de l'Union Européenne, avec ou sans l'aval de la puissance américaine? C'est tout l'objet de la problématique actuelle.**

## **2.5. L'UEO en tant qu'acteur politico-militaire à la lumière des faits.**

Le cheminement de l'UEO vers la définition d'une identité européenne en matière de défense s'est naturellement manifesté, depuis sa création mais surtout depuis 1984 (déclaration de Rome), par une réflexion approfondie sur ses structures, sur son positionnement politique vis à vis des grands problèmes internationaux, sur son éventuel élargissement, sur ses relations avec les autres organisations politiques ou politico-militaires comme l'Union Européenne ou l'Alliance Atlantique.

Mais l'UEO a également pris l'initiative de concrétiser son action sur le terrain à l'occasion de quelques crises ou conflits en déployant des forces sous sa bannière. Ces interventions, toutes récentes, ont été peu nombreuses et en général limitées à des crises de faible intensité mais sont à l'origine d'une expérience incontestable.

### **2.5.1. Historique des interventions militaires de l'UEO.**

A partir de sa création et pendant près de trente ans, l'UEO est en fait confinée à un rôle assez passif. Il s'agit d'une structure de concertation au sein de laquelle se succèdent des rencontres de niveau ministériel. Durant toute cette période, les décisions importantes concernant la

politique et la défense sont prises par l'OTAN et la Communauté Economique Européenne (CEE).

La première initiative de terrain est prise en avril 1988, date à laquelle l'UEO exprime toute son inquiétude au sujet des développements du conflit Iran-Irak. Les préoccupations de l'UEO concernent en particulier le problème de la liberté de navigation et conduisent à l'opération « *Cleansweep* ». Ce premier exemple d'opération militaire décidée par l'UEO se manifeste par le déploiement d'une force interalliée de guerre des mines comprenant des unités navales françaises, britanniques, italiennes, belges et néerlandaises. Cette opération est un succès et vient confirmer le fait que la coopération et même l'intégration de forces européennes sur mer est aisément réalisable.

La crise du Golfe (août 90-avril 91) est à nouveau l'occasion pour l'UEO de s'affirmer comme une organisation souhaitant ne pas limiter son action au discours. Plusieurs dispositions pratiques sont adoptées dont essentiellement le regroupement des navires engagés de manière significative par les pays membres de l'UEO sous un contrôle opérationnel unique. A la suite de ce conflit, l'UEO se penche sur la difficile situation des populations kurdes et déclenche l'opération « *Safe haven* » qui consiste en la projection d'un soutien logistique à des fins humanitaires.

Mais c'est en Ex-Yougoslavie que l'UEO est confrontée, à partir de 1991, à la nécessité de préciser pour la première fois son action dans un cadre géographique européen. Une importante initiative de l'UEO prend forme à partir du mois de septembre 1991. Le conseil des présidents, puis le conseil des ministres de l'UEO, manifestent leur volonté de mettre à la disposition des Nations unies une force estimée à 45000 hommes environ et destinée sur le terrain à des missions humanitaires et de maintien de la paix. La condition préalable d'accord de toutes les parties belligérantes n'étant pas réunie, cette option n'est pas menée à terme.

Néanmoins, à partir de juillet 1992, l'UEO décide et réalise l'envoi d'une force navale européenne chargée d'assurer, en mer Adriatique, dans le cadre des résolutions et sous l'égide des Nations unies, la surveillance et le contrôle de l'embargo à l'encontre des pays de l'Ex-Yougoslavie (opération « *Sharp fence* »). Il faut noter que sur ces points, l'UEO, tout en préconisant une coopération avec l'Alliance Atlantique, devance les dispositions qui seront adoptées par l'OTAN ultérieurement. En juin 1993, un « concept d'opération combinée » entre l'UEO et l'OTAN est approuvé pour les opérations navales en Adriatique.

**Cette décision entérine la prééminence de l'OTAN dans la gestion de l'espace maritime concerné et stigmatise l'inexistence de structures de commandement permanentes au sein de l'UEO.**

Dans le domaine des opérations terrestres peu de résultats significatifs sont obtenus malgré des propositions importantes (demande d'établissement d'une zone de sécurité autour de Sarajevo) formulées auprès de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne.

Sur le territoire de l'Ex-Yougoslavie, deux opérations impliquant l'UEO méritent d'être citées.

La première s'inscrit dans l'action plus générale de l'Union européenne et vise, depuis juillet 1994, à rétablir l'administration civile en particulier par la constitution d'une force de police unifiée dans le district de MOSTAR, à l'intersection des zones croate, musulmane et serbe. Il s'agit d'une opération limitée à l'impact militaire très faible. Elle représente néanmoins la première coopération réelle entre l'UEO et l'Union européenne dans le domaine de la sécurité.

**A ce titre, l'action menée à Mostar constitue pour le moment le seul événement répondant sur le terrain à la volonté affichée par l'Union européenne de développer l'UEO en tant que composante de défense.**

La seconde opération, à l'impact militaire également très réduit, a pour objet le contrôle de l'embargo sur le Danube. Elle s'effectue en coopération avec les autorités hongroises, roumaines et bulgares et avec la Mission d'assistance aux sanctions de la OSCE.

Les opérations menées par l'UEO, tout en présentant un caractère très limité, connaissent donc depuis bientôt dix ans une fréquence jamais atteinte auparavant. Ces quelques balbutiements opérationnels interviennent évidemment dans un contexte géopolitique nouveau. Il répondent en outre à une prise de conscience européenne sur la nécessité d'une véritable autonomie en matière de défense. Les actions initiées par l'UEO sur le terrain présentent enfin l'avantage de révéler au grand jour quelques unes des faiblesses inhérentes aux structures en place.

### 2.5.2. Enseignements tirés des opérations menées par l'UEO.

Les opérations militaires les plus importantes réalisées par l'UEO ont consisté en la mise en place de forces navales confrontées à des niveaux de menace relativement faibles. L'envoi, le commandement et le soutien d'unités en Mer d'Oman, dans le Golfe Persique ou en Mer Adriatique n'ont guère posé de problèmes. En effet, il faut observer que le domaine des opérations navales s'accommode bien d'une certaine souplesse, la mer étant un espace ouvert sur lequel les bâtiments de combat disposent à tout instant d'une quasi-totale liberté de mouvement. **Une aptitude au travail en commun rodée par l'expérience de plusieurs années et des exercices très fréquents facilitent énormément la coopération des marines européennes, y compris sous très faible préavis.**

Il faut néanmoins constater que l'avènement, en Mer Adriatique, d'une situation de juxtaposition entre des forces relevant de l'UEO et des forces relevant de l'Alliance a entraîné une prise en main des opérations par celle-ci. Faut-il en conclure, au delà peut-être d'une moindre volonté d'aboutir chez les partenaires de l'UEO, que la structure militaire de l'Alliance, même dans le domaine naval reste de loin la mieux adaptée ? SACEUR et COMNAVSOUTH sont apparus en effet, dans le cadre de cette crise, comme des organismes particulièrement adaptés au commandement et au contrôle opérationnel des unités déployées. **Il est indéniable que l'UEO ne dispose pas aujourd'hui de structures communes équivalentes dans le domaine du commandement.**

Il existe un certain « vide », dans la chaîne de commandement, entre le niveau de contrôle politique des opérations (Conseil de l'UEO) et, à l'autre extrémité, le niveau du commandement de la force dont la mise sur pied ne comporte pas de difficulté majeure. Même si le CM (93) 7 (Organisation et fonctionnement de l'UEO en temps de crise) détaille de manière assez complète un processus de définition de mission et de désignation d'un Commandant de l'opération s'appuyant sur un Etat-Major interarmées (EMIA), ce dernier ne préexiste en aucun cas. Dans l'UEO, les seuls EMIA existants sont nationaux et leur utilisation telle quelle dans le cadre d'une opération commune signifierait de facto la désignation d'une **nation pilote**.

Dans le domaine des opérations aéroterrestres, l'UEO n'est pratiquement pas intervenue. Les opérations menées ces dernières années, dans un cadre multinational, en Somalie puis en Ex-Yougoslavie donnent cependant une idée assez précise des difficultés que pourraient rencontrer les pays de l'UEO pour définir une action commune et indépendante de l'Alliance (rôle de la nation pilote et acceptation par les Etats membres d'un leadership qui ne soit américain).

**Il conviendrait de se pencher alors sur les capacités de l'UEO à disposer de moyens autonomes d'évaluation de la situation, à projeter et à soutenir ses propres forces.**

## **III. LA SITUATION ACTUELLE .**

### **3.1. La situation.**

A la veille de la CIG, force est de constater qu'il n'existe pour l'instant que peu de réalisations concrètes en matière d'outil de défense européen. Rappelons les points qui font l'objet d'un large consensus:

- l'Europe doit assumer une plus grande responsabilité en matière de défense;
- aucun Etat ne peut faire face seul aux défis et aux risques nouveaux. La réponse de l'Europe doit être collective qu'il s'agisse de défense, de politique étrangère ou de sécurité commune;
- il faut définir pour l'Union Européenne, une politique réaliste en matière de défense afin de créer une véritable identité européenne dans ce domaine;
- le principe de souveraineté nationale demeure essentiel dans un domaine régi par la règle du consensus;
- aucun pays ne peut être contraint à participer à une action militaire de l'Union, ni empêcher un groupe d'Etats membres de la mener;
- l'Alliance Atlantique demeure essentielle pour la sauvegarde de la paix et la défense de l'Europe;
- l'UEO, pilier européen de l'Alliance Atlantique, doit exécuter ses tâches en coopération étroite avec l'OTAN dans un esprit de transparence et de complémentarité;
- l'UEO doit poursuivre le développement de ses organes subsidiaires et s'efforcer de devenir pleinement opérationnelle;
- l'UEO doit intensifier ses relations avec les pays d'Europe centrale et orientale en vue d'approfondir la réflexion sur le futur rôle de ces pays pour une meilleure sécurité en Europe.

### **3.2. Les points bloquants.**

Ces propositions restent soumises aux contradictions internes des Européens et à la difficulté de définir des valeurs et des intérêts communs en toute circonstance sur les deux rives de l'Atlantique. Les points bloquants sont les suivants:

- l'absence d'accord et de procédure sur les GFIM entrave encore les efforts de l'UEO pour devenir pleinement opérationnelle et pour exécuter des missions de type Petersberg;
- aucun critère n'est fixé pour répartir les responsabilités et les tâches en matière de gestion des crises. L'OTAN semble avoir pris l'initiative de définir les méthodes de contrôle de tout règlement pacifique du différent dans l'Ex-Yougoslavie;

- il existe des difficultés évidentes pour présenter au niveau des instances de consultation de l'Alliance, des positions communes concertées et arrêtées préalablement au sein de l'UEO.

Ces trois points laissent planer le doute sur la volonté politique des Européens et la prédisposition des Américains à accepter une identité européenne au sein de l'Alliance. Est-il utile de resserrer les relations de travail entre les deux organisations dans un tel cadre? L'UEO n'a jamais été en mesure de contribuer au renforcement de l'Alliance. L'OTAN, quant à elle, n'a pas encore suffisamment adapté son organisation et ses ressources aux nouveaux enjeux mondiaux et européens (qui sont particulièrement mis en lumière aujourd'hui avec le problème de la création et du maintien de l'IFOR) ni développé ses structures et procédures politico-militaires pour faciliter la coopération avec l'UEO.

#### **IV. LES OPTIONS POLITIQUES.**

##### **4.1. Quelles relations futures entre l'UE et l'UEO?**

Il convient à partir des diverses solutions déjà envisagées d'aborder vers une proposition consensuelle. Les prises de positions sur l'avenir des institutions ont laissé entrevoir quatre options pour la mise en oeuvre d'une politique européenne de défense commune et l'avenir de l'UEO.

###### **Scénario 1: l'autonomie de l'UEO par rapport à l'UE.**

Défendu par les britanniques, il suppose la confirmation de la militarisation mais aussi de la politisation de l'UEO à l'écart de l'Union européenne. Il s'agit d'une option minimaliste par laquelle la mise en oeuvre de la PESC prendrait la forme de demandes de l'UE formulées auprès de l'UEO.

###### **Scénario 2: le rapprochement de l'UEO avec l'UE.**

Il fait de l'UEO un outil technique et militaire au service de l'Union européenne. Il entraînerait une subordination fonctionnelle de l'UEO par rapport à l'UE.

###### **Scénario 3: la fusion de l'UEO avec l'UE.**

Il signifie le transfert à l'Union européenne des compétences et du traité de l'UEO par incorporation des acquis actuels (par exemple à travers la non reconduction en 1997 du traité de Bruxelles modifié).

###### **Scénario 4: la dissolution de l'UEO.**

Il implique la disparition de l'UEO et donc en termes juridiques de tous ses acquis pratiques. Il rendrait l'Union Européenne totalement dépendante de l'OTAN pour l'exécution de sa politique de défense.

###### **« l'approche par le bas . »**

Aucun des scénarios précédents ne permet de légitimer totalement les actions qui ont consisté à développer des coopérations multinationales fortement liées à l'UEO ( Corps européen, Eurofor,...) ou au contraire qui s'affranchissent parfois du cadre de l'UEO ( La FRR en Ex-Yougoslavie ou le groupe aérien franco-britannique). Ces coopérations multinationales représentent une approche particulière de l'édification d'une architecture politico-militaire européenne qui sera dénommée « **approche par le bas** ». Cette dernière constitue un outil pragmatique qui présente de multiples avantages.

Le développement de modules de forces est basé sur des moyens et des structures existants et un nombre restreint de participants ( 3 à 4 au maximum ). Le processus politico-militaire de mise en oeuvre est simplifié et l'efficacité renforcée.

Les caractéristiques et la redondance de ces moyens permettent la constitution de groupements « ad hoc » cohérents pour la projection d'un volume de forces suffisant et adapté notamment à des missions de type Petersberg.

La volonté des pays concernés de participer à une opération, la prise en compte de leurs contradictions, tout comme l'édification d'une culture de coopération se concrétiseront dans leur contribution aux diverses combinaisons possibles de moyens en cas de crise. Par prolongement, on trouve là les prémisses d'une collaboration souhaitée des organisations en place ( OTAN, UEO ).

#### **4.2. Quel type de relations privilégier entre l'UEO et l'UE pour répondre à la question de l'identité européenne sur le plan politique ?**

##### **4.2.1. Rappel.**

L'Europe est un ensemble culturel, économique, militaire désireux de s'affirmer davantage pour peser utilement sur les décisions et le devenir de l'humanité. Cet ensemble multinational tend à ériger une union politique avec des attributs en matière de sécurité pour défendre ses intérêts propres.

##### **4.2.2. Quelle est la solution la plus adaptée à cette stratégie?**

Le scénario 1 privilégie une militarisation et une politisation de l'UEO à l'écart de l'UE (concept britannique). Il n'est pas conforme aux déclarations contenues dans le traité de Maastricht, ratifié par les pays de l'UE. Il ne confère pas à l'UE les attributs d'une grande puissance. Ce scénario n'est pas retenu dans l'étude.

Le scénario 4 envisage la disparition juridique de l'UEO et rend l'UE complètement dépendante de l'OTAN pour exécuter sa politique de défense. Ce scénario n'est pas retenu dans l'étude.

Le scénario 3 autorise un transfert des compétences et des acquis, notamment militaires (Forces Relevant de l'UEO - FRUEO), de l'UEO au sein de l'UE. Cette « incorporation » de l'UEO au sein de l'UE serait une réponse aux accords de Maastricht et concrétiserait l'évolution de la PESC vers une Politique de Défense Commune (PDC) puis enfin vers une Défense Commune (DC).

**Mais il existe des difficultés et des contradictions:**

- ce concept « Maastrichtien » diverge de celui des britanniques;
- il existe des Etats qui appartiennent à l'OTAN sans appartenir à l'UEO ou à l'UE, ce qui pose la problématique de l'homogénéité des structures d'une part, et des dynamiques d'élargissement non forcément concertées d'autre part;

- les conditions du rapprochement et de la collaboration d'une union européenne militaire avec l'OTAN restent à définir.

Il s'agit donc d'une vision souhaitable mais qui n'est probablement réalisable qu'à moyen ou long terme compte tenu des difficultés des processus d'intégration économiques et politiques actuels. Ce scénario n'est pas retenu dans l'immédiat pour toutes ces raisons;

Le scénario 2 implique une UEO conservant ses structures et ses institutions mais placée au service de l'UE. Ceci représente un objectif plus facile à atteindre. Dans ce cadre la politique de « l'approche par le bas » peut également être poursuivie par l'UEO. Il s'agit de développer les coopérations déjà évoquées et de se tenir prêt à utiliser ces « briques » préexistantes, sur demande de l'UE, en fonction de l'avènement de tel ou tel scénario de crise.

Cette démarche pragmatique renforcerait la capacité d'action de l'Europe. Elle ménagerait probablement la Grande Bretagne et l'Alliance qui ne pourraient y voir de remise en cause fondamentale de leurs intérêts. Il conviendrait dans un premier temps de veiller à ce que tous les pays participant à l'édification de ces modules appartiennent à la fois à l'UEO, à l'UE et à l'Alliance de manière à faciliter les relations entre ces trois organisations.

**Ce scénario constitue l'option politique sur laquelle s'appuiera la suite de cette étude.**

### **4.3. Comment l'évolution préconisée de l'UEO peut cohabiter avec les structures de l'Alliance?**

Il s'agit d'examiner si l'élaboration du scénario 2 (l'UEO au service de l'UE) peut se réaliser en ancrant l'UEO dans l'Alliance ou bien si au contraire, il est préférable que l'UEO développe ses capacités tout à fait à l'extérieur de celle-ci.

#### **4.3.1. Un développement exclusivement hors de l'OTAN.**

Il est illusoire et irréaliste. Les coûts financiers doivent en effet être maîtrisés et la duplication des moyens doit absolument être évitée. Il serait absurde de formuler ainsi une sorte de « déclaration de guerre politique » contre l'OTAN.

Le rapport de M. de Charette, ministre des affaires étrangères, rendu public le 5/12/95, stipule d'ailleurs que « l'UEO travaille pour l'UE et avec l'OTAN ».

#### **4.3.2. L'UEO au sein de l'Alliance.**

La participation de l'UEO à l'Alliance doit être privilégiée mais deux éventualités doivent être examinées.

**Cas A.** l'UEO peut disposer au sein de l'Alliance d'une autonomie propre (de décisions et de moyens) en toute circonstance par le biais du contrôle politique du Conseil de l'UEO agissant au nom de l'Union européenne. Cela suppose notamment un accord ferme avec l'OTAN sur l'utilisation et la disponibilité opérationnelle des GFIM pour les missions de l'UEO.

Dans ce cas, la problématique trouve ici une solution satisfaisante. L'UEO est bien un outil au service de l'UE afin de mener une PESC avec tous les moyens politiques ou militaires appropriés. Cette solution fait cependant réapparaître les interrogations et les difficultés précédemment évoquées au paragraphe 2.4..

**Cas B.** l'UEO ne peut pas, en cas d'opposition d'un membre de l'Alliance non-issu de l'UEO, disposer d'une totale autonomie d'action (décisions et moyens). Cela pourrait se concrétiser en cas de désaccord sur l'utilisation des GFIM ou en cas d'opposition de la part des Etats-Unis.

Dans ce cas , l'UEO, qui comme l'UE cours le risque de voir son autonomie limitée, doit imaginer des solutions pour élargir et accroître sa liberté et son champ d'action. « L'approche par le bas » permet cette évolution à travers l'assemblage progressif de petites « briques » destinées à renforcer la capacité d'action de l'Europe. Il s'agit de renforcer la cohésion européenne par le bas entre les différents Etats (travail en commun, connaissance mutuelle, procédures communes) pour offrir une alternative pragmatique dans les situations où le cas A ne pourrait pas s'appliquer.

L'objectif est ainsi de dynamiser la construction européenne tout en ménageant l'indépendance, les susceptibilités et surtout les moyens techniques et financiers des Etats concernés. Il s'agit aussi de préserver les acquis et les participations des uns et des autres aux diverses organisations de sécurité.

Il apparaît qu'une double approche (réponse mixte aux cas A et B) est envisageable. Elle a pour mérite principal de rester cohérente, de s'inscrire dans des délais raisonnables avec les progrès espérés de la dynamique européenne aux plans politiques et économiques. Elle s'inscrit surtout dans les échéances des programmes opérationnels en cours qui détermineront les capacités militaires européennes de demain. Enfin, elle intègre tous les scénarios politico-militaires possibles.

Il faut souhaiter à ce stade que les cas de désaccord soient de plus en plus rares à tel point que les Européens, bien que copropriétaires majoritaires de l'OTAN, soient contraints d'agir seuls sans support logistique approprié de l'Alliance et sans participation américaine. Il est aussi évident qu'il convient pour l'Europe de conserver la capacité d'agir grâce aux moyens que lui procurera l'approche envisagée pour répondre au cas B.

L'eupéanisation de l'Alliance reste donc un objectif majeur qui doit se concrétiser par:

- une réforme des structures de commandement et des instances décisionnelles ainsi que l'eupéanisation de certains postes vitaux;
- une dynamisation du processus de création de forces exclusivement européennes qui conserverait tout de même une « vocation OTAN » (par exemple, faire de l'ARRC, une force exclusivement européenne, en retirant la composante américaine, dans le cas d'une opération UEO);
- la généralisation des programmes d'armement en coopération;
- l'approfondissement du dialogue et de la concertation tels que les cas de désaccord entre alliés traditionnels restent des cas d'espèce.

## V. DEVELOPPEMENTS OPERATIONNELS DE L'UEO DANS LE CADRE DE L'OPTION POLITIQUE PRECONISEE.

Le développement opérationnel de l'UEO à travers une approche minimaliste et non dupliquante vis à vis de l'Alliance doit faire office de « deuxième fer maintenu au feu ». Il ne doit pas empêcher les Européens d'affirmer, comme nous l'avons vu, leur identité au sein de l'OTAN. Pour ce faire et tout en étant la marque d'une volonté sans faille, ce développement, externe à l'OTAN, doit demeurer prudent et consensuel. Cette « approche par le bas », moins ambitieuse et moins porteuse de lisibilité que la thèse du « tout UEO » s'avère être la voie la plus adaptée.

De plus, ce mouvement est déjà bien amorcé à travers une dynamique de création de modules de forces et d'états-majors. Les initiatives prises ces dernières années (création de l'*Corps européen*, de l'*Eurofor* et de l'*Euromarfor*...) peuvent apparaître dispersées et de faible portée mais ont le mérite d'exister. Elles correspondent, pour chacun des pays qui y prend part, au plus petit dénominateur commun acceptable. Elles démontrent aussi clairement que des forces multinationales à faible nombre de participants ( 2 à 4 maximum ) sont structurellement et opérationnellement plus efficaces, plus faciles à concevoir et à mettre en oeuvre. Avant de décider s'il convient d'en rester là ou bien s'il convient de donner plus d'ampleur à cette politique « minimaliste », il est intéressant d'examiner la situation des outils militaires dont l'UEO s'est dotée depuis sa création.

Par ailleurs, le concept des GFIM présente un grand intérêt pour la planification et la réalisation des missions par l'UEO. L'Alliance Atlantique, en janvier 1994, s'est déclarée prête à mettre à disposition ses moyens collectifs (renseignement, observation spatiale, AWACS, moyens de commandement et de communications...) sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO menées par des Alliés européens. Mais comme il a été déjà mentionné précédemment, le « concept GFIM » ne prévoit pas une mise à disposition automatique. D'autre part, la possibilité de voir un état-major national appartenant à l'un des pays de l'UEO assurer le commandement et le contrôle opérationnels d'un groupement de forces relevant de l'OTAN et « mis à disposition » ne semble pas encore véritablement d'actualité.

**Il se pose par conséquent le problème d'un hypothétique désaccord entre les instances décisionnelles de l'OTAN et les Alliés européens. De manière à ne pas être contrainte à la paralysie, l'UEO ne pourrait compter dans ce cas que sur les moyens opérationnels et de planification autonomes dont elle disposerait .**

### **5.1. Les moyens opérationnels de l'UEO.**

#### **5.1.1. La cellule de planification : un embryon d'état-major interarmées européen ?**

Mise en place en octobre 1992, la cellule de planification de l'UEO regroupe à Bruxelles une quarantaine de personnes, militaires pour la plupart. Située géographiquement à proximité immédiate des instances politiques de l'UEO, cette cellule assure en particulier, en temps « normal », la préparation de plans génériques et de circonstance. A l'approche d'une crise, elle aurait un rôle « d'expertise militaire » auprès du Conseil de l'UEO tout en ayant la

responsabilité de la coordination de la préparation du déploiement des forces jusqu'à ce que cette mission soit confiée à l'état-major multinational interarmées désigné.

Un petit centre de situation, créé il y a quelques mois, est « colocalisé » avec la cellule de planification mais ne relève pas encore directement de l'officier général chef de cette cellule.

**Ainsi, en raison de sa faible corpulence et de son rôle militaire rigoureusement limité, la cellule de planification ne peut en aucun cas être assimilée aujourd'hui à un état-major interarmées européen.**

### **5.1.2. Les forces relevant de l'UEO (FRUEO): des moyens disposant de bonnes capacités militaires.**

*Le Corps européen*, composé d'unités allemandes, françaises, belges, espagnoles et luxembourgeoises constitue une force terrestre relevant de l'UEO et pouvant être déployée pour toutes les missions spécifiées dans la déclaration de Petersberg. A ce titre, il pourrait être placé sous l'autorité d'un commandement désigné par le Conseil de l'UEO. Fort de 50 000 hommes, cette unité dispose d'une excellente puissance de feu.

Le statut de son état-major mériterait toutefois d'être renforcé. Enfin, **l'absence de logistique indépendante adéquate, l'inexistence de moyens d'aérotransport et de capacités de transport militaire relevant de l'UEO, limitent considérablement son aptitude à la mobilité.**

*Le Corps européen* représente une force significative mais quelque peu « paralysée » car sa mise en oeuvre dans le cadre des missions purement européennes de Petersberg serait systématiquement soumise à l'emploi de moyens de projection et de soutien relevant de l'OTAN ou spécifiquement nationaux.

*L'Euromarfor*, créée le 15 mai 1995, est une force maritime européenne « pre-structurée » non permanente et relevant de l'UEO. Force de circonstance, elle est appelée à agir dans le cadre de décisions prises par le Conseil de l'UEO. Un commandant de *l'Euromarfor* est désigné chaque année parmi CECMED (France), ALFLOT (Espagne) et COMDINAV (Italie). Ses responsabilités permanentes sont de tenir à jour « les capacités de *l'Euromarfor* susceptibles d'être mises à la disposition de l'UEO pour des opérations spécifiques » ainsi que les « objectifs dans le domaine de l'instruction et des programmes des exercices ». ALFLOT, à Rota assure, le premier, ces responsabilités en s'appuyant sur son propre état-major national et sur un embryon d'état-major international de quatre officiers dispersés dans les états-majors nationaux des pays participants.

Appelée à se constituer chaque année à l'occasion d'exercices, en Méditerranée exclusivement pour le moment, elle se regroupera pour la première fois lors de l'exercice EOLE organisé en 1996 par l'Italie. Des porte-aéronefs et des transports de chalands de débarquement devraient constituer l'ossature de cette force. Cette composition significative permettra sans doute d'identifier pour la première fois et de manière très claire une force navale européenne disposant des moyens de projeter des forces et de la puissance.

**De par sa relative facilité de mise en oeuvre, l'Euromarfor constitue un outil militaire quadripartite bien adapté aux missions de Petersberg.**

Il faut néanmoins ne pas oublier que l'accomplissement de ces missions ne doit pas engager *l'Euromarfor* dans des missions de défense au sens de l'article 5 du traité de Washington.

*L'Eurofor* ou Euroforce Opérationnelle Rapide, créé le 15 mai 1995, est une force terrestre multinationale du niveau de la grande unité qui doit permettre le développement de l'identité

Européenne de Sécurité et de Défense entre quatre pays, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la France. Son emploi nécessitera l'adoption d'une décision commune des Etats participants pour des missions quadripartites ou aux profits d'organisations internationales. Plusieurs conditions d'emploi peuvent être envisagées.

Prioritairement utilisé par l'UEO, l'*Eurofor* pourra également être employée dans le cadre de l'OTAN afin de renforcer le pilier européen de l'Alliance. Les conditions de cette contribution seront établies dans le cadre d'un document général des gouvernements des Etats membres approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il sera possible d'adapter les structures de l'Alliance au cas par cas par des arrangements entre les autorités militaires des Etats participants et celles de l'OTAN.

Enfin la mise sur pied de l'*Eurofor* pourra résulter de décisions du conseil de sécurité de l'ONU, de décisions de l'OSCE ou d'organisations internationales.

L'*Eurofor* dispose dès le temps de paix d'une structure de commandement permanente légère, situé à Florence (Italie) et des supports nécessaires. Les postes de commandement seront répartis à tour de rôle entre les Etats participants. L'*Eurofor* fournira une capacité terrestre d'action rapide, dotée de forces légères facilement déployables avec un niveau de disponibilité adapté aux missions. Elle peut agir de manière autonome ou conjointement avec l'*Euromarfor*. Le volume des forces peut varier d'une unité de petite dimension jusqu'au niveau d'une division légère, articulée en trois unités de type brigade.

**Il faut noter la bonne cohérence opérationnelle liant l'*Eurofor* à l'*Euromarfor* dans le cadre des missions de projection de forces. Cependant, les capacités de transport opérationnel dont dispose l'*Euromarfor* paraissent aujourd'hui un peu limitées en regard d'une *Eurofor* au format maximum (10 000 h).**

*La force amphibie anglo-néerlandaise*, créée en 1973, a été déclarée FRUEO en mai 1993. Constituée de troupes d'assaut, elle dispose d'hélicoptères et de moyens de soutien propres. A ce titre, **il s'agit d'une FRUEO aux moyens cohérents**. Il faut pourtant noter que cette unité fait également partie des forces de réaction rapides dépendant de SACLANT et que **sa mise à disposition de l'UEO risque de n'être ni automatique ni prioritaire**. L'intensité des relations entre l'OTAN et *la force amphibie anglo-néerlandaise* peut se mesurer à l'aune des exercices que celle-ci effectue très fréquemment en Europe du Nord.

*L'Euro Air Group* ou *Groupe aérien européen franco-britannique* (GAE), de création très récente, constitue la seule structure militaire multilatérale exclusivement européenne impliquant simultanément les deux puissances militaires nucléaires du vieux continent. Le GAE peut être employé dans un cadre multinational mais peut également être mis à la disposition de l'UEO ou de l'OTAN. Il n'est constitué en fait que d'un Etat-Major très réduit, s'apparentant à une cellule de planification et de coordination à laquelle aucune unité n'est affectée en permanence mais qui pourrait disposer, au cas par cas, d'escadrons de combat ou de transport pour répondre à des besoins opérationnels ou d'exercice. **Ainsi, au delà de l'effet d'annonce produit par sa mise sur pied, les liens du GAE avec l'UEO restent pour le moment assez faibles.**

### **5.1.3 Le centre d'interprétation de données satellitaire de Torrejon : l'ébauche d'une Europe du renseignement spatial.**

Motivé par les enseignements tirés de la Guerre du Golfe, les traités FCE (Forces Conventionnelles en Europe) et Ciel Ouvert, la situation en Europe centrale et la sécurité en

Méditerranée, le centre satellitaire de Torrejon (Espagne) a pour objets, entre autres, la vérification des accords de désarmement et le suivi des crises. Organisme permanent de l'UEO depuis le 15 mai 1995, **le centre satellitaire constitue l'un des tout premiers maillons physiques d'une politique européenne commune en matière de renseignement.** D'ores et déjà, le centre a la possibilité d'utiliser des images d'Hélios 1, même si des contraintes de sécurité pèsent sur l'exploitation de ce satellite d'observation militaire avant tout trilatéral. Par ailleurs, **les liens existant entre la cellule de planification (qui comprend une section renseignement) et le centre de Torrejon peuvent paraître relativement ténus (absence de subordination) et nuire ainsi à la cohérence de l'ensemble de la structure militaire spécifique de l'UEO.**

## **5.2. Insuffisances structurelles et capacités manquantes pour répondre aux missions de Petersberg.**

Lorsque l'on rapproche les missions de Petersberg des capacités militaires détenues par l'ensemble des pays de l'UEO - qu'elles soient répertoriées au sein de FRUEO déjà existantes ou qu'elles soient purement nationales -, force est de constater que **l'Europe, de manière globale, dispose des moyens d'action pour remplir ces dernières.**

Mais la mise en oeuvre de l'ensemble de ces moyens reste soumise à une volonté politique incertaine car résultant de politiques nationales parfois divergentes. La poursuite du développement pragmatique mais volontariste des FRUEO pourrait constituer une démarche visant petit à petit à doter l'Europe **d'une corbeille de moyens communs** disponibles au cas où, confrontée à des événements mettant en jeu ses intérêts stratégiques, elle se retrouverait isolée et aurait à se « réveiller » sans délai.

Que manque-t-il aujourd'hui à cette corbeille pour qu'elle offre aux décideurs politiques un dispositif militaire interarmées cohérent, efficace et facilement utilisable ?

### **5.2.1 Le problème du commandement des opérations militaires.**

Il semble bien que, parallèlement au développement assez significatif de certaines capacités militaires européennes souligné par la mise sur pied ces derniers mois de nouvelles FRUEO, les Européens se heurtent à de réelles difficultés pour en définir les structures de commandement en amont.

Dans ce domaine, le conflit de l'Ex-Yougoslavie nous apporte un éclairage utile sur quelques déficiences européennes. **En effet, ce sont essentiellement toutes les structures militaires intermédiaires entre les niveaux tactiques et politiques qui font actuellement défaut à l'UEO dans son action.**

Dans le domaine naval, cette constatation s'appuie sur la décision prise conjointement par l'OTAN et l'UEO, le 8 juin 1993, pour les forces agissant en mer Adriatique, de déléguer leur « contrôle opérationnel... , via le SACEUR, au Commandant des forces navales alliées du Sud-Europe (COMNAVSOUTH) ». Dans les faits, pour cette opération nécessitant une coordination des moyens sur mer, l'UEO a rapidement opté pour les structures otaniennes (SACEUR, CINCSOUTH, COMNAVSOUTH) afin de disposer de centres de commandement très rodés et aptes à exercer commandement et contrôle opérationnels.

Au delà des attendus de grande politique internationale, le fait d'avoir placé l'IFOR sous le commandement de CINCSOUTH procède sans doute de la même analyse au plan militaire.

On aurait fort bien pu concevoir, conformément aux procédures décrites dans le document (93) 7, un commandant européen de l'opération désigné par le Conseil de l'UEO et s'appuyant sur un état-major interarmées national « renforcé par des éléments multinationaux » et désignant à son tour un commandant européen des forces déployées. Mais en l'absence de structures d'état-major relevant spécifiquement de l'UEO dès le temps de paix, **la solution otanienne a fini par s'imposer grâce à ses modules de commandement préexistants.**

Par ailleurs, lors des phases de fonctionnement en temps de paix, de prise de décision formelle d'intervention de l'UEO face à une crise et de définition de l'action de l'UEO dans le développement de cette crise, on risque de ressentir l'absence d'un état-major militaire fédérateur et bien identifié, physiquement proche du conseil de l'UEO, détenteur de suffisamment de responsabilités et de moyens pour enclencher la montée en puissance des forces le plus rapidement et le plus efficacement possible. Les capacités de la cellule de planification de l'UEO se situent bien en deçà de celles de l'*International Military Staff* (IMS) de l'OTAN. De plus, la Cellule de planification, le centre de situation de l'UEO et le centre satellitaire de Torrejon ne sont pas en situation de dépendance hiérarchique les uns par rapport aux autres. Cet ensemble paraît beaucoup trop éclaté pour faire preuve aujourd'hui d'une efficacité optimale.

**Peut-on envisager sérieusement, dans un contexte de crises à répétition, un Conseil de l'UEO assurant le suivi et la gestion de ces crises, sans le soutien, à proximité, d'un état-major significatif et complet ?**

### 5.2.2 Des déficiences dans le domaines des capacités de projection.

Si l'UEO dispose d'ores et déjà de bonnes capacités militaires à travers les FRUEO répertoriées, il faut s'interroger sur son aptitude réelle à acheminer ces moyens par voie de mer et par voie aérienne. Les flottes maritimes et aériennes européennes de transport stratégique paraissent quelque peu limitées. L'*Euromarfor* ne pourrait puiser que dans un réservoir d'une petite dizaine de bâtiments amphibies assez hétéroclites tandis qu'il n'existe aucun équivalent du C5 Galaxy ni même du C141 Starlifter dans le domaine du transport militaire aérien inter-théâtre européen.

**L'UEO manque aujourd'hui d'une capacité de transport stratégique et se trouve par conséquent mal préparée à l'exécution de missions de Petersberg qui nécessiteraient la projection de forces significatives par moyens militaires.**

Au delà de cet état de fait, on peut regretter l'absence, au niveau européen, d'une cellule équivalente au Bureau de Transports Maritimes, Aériens et de Surface (BTMAS) de l'EMA français qui faciliterait la tenue à jour des moyens nationaux disponibles ainsi que la montée en puissance de ces moyens incontournables dans le cadre du développement d'une crise.

### 5.2.3 Le problème du renseignement.

L'UEO ne pourra être développée en tant qu'instance utile d'analyse et de consultation pour les aspects de sécurité de la PESC, en tant qu'instrument de l'UE pour l'exécution des missions de Petersberg, que si elle peut s'appuyer sur **une politique commune dans le domaine du renseignement.** Il est nécessaire pour cela de vaincre les méfiances traditionnelles en la matière. Ceci implique de savoir traiter les crises et les menaces à venir tout en réalisant une gestion saine de celles-ci, sachant que la conduite de missions de type

Petersberg nécessitent des connaissances amont adéquates. Le domaine des renseignements devra être global. Par ailleurs, il faut qu'une collaboration étroite s'établisse entre l'UEO et l'OTAN afin de mieux partager les renseignements d'exclusivité nationale, nécessaires à la planification opérationnelle et aux activités des forces dans le cadre des missions Petersberg, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

### **5.3. Quels développements militaires possibles pour l'UEO à partir des structures existantes ?**

Attachons nous donc à examiner les capacités de développement de l'UEO, hors OTAN, en limitant absolument les coûts. Le but est bien, comme nous l'avons montré, **d'accroître l'autonomie de l'Union européenne à travers un renforcement des capacités d'action militaire de l'UEO** de manière à faire face à un éventuel désaccord stratégique entre les Etats-Unis et les Européens. Ce dernier peut être surmonté par:

- la constitution de « briques » provenant des forces européennes, employables par l'OTAN;
- de nouvelles structures de commandement: aux niveaux opératifs (PCIAT) et opérationnels (EMIA), avec des localisations et des compositions adaptées;
- une politique et une structure de renseignement, préalable indispensable à toute autonomie, qui doivent être développées par les nations intéressées en s'appuyant notamment sur les programmes ( Helios 1 et 2, Horus) et les centres d'exploitation existants (Torrejon, Creil...);
- la formation et l'entraînement conjoints des personnels et des unités.

D'une manière générale, il convient d'identifier la capacité de l'Europe à agir de manière autonome aujourd'hui, mais aussi au terme de la construction de sa politique étrangère de sécurité commune. Au stade actuel de cette construction, il semble réaliste de mettre l'accent sur la constitution de « **noyaux durs** » d'Etats-membres (coopération en nombre restreint: deux à quatre maximum ) plus rapides et plus faciles à mettre en oeuvre aux plans politique et militaire.

#### **5.3.1 Disposer de structures de commandement performantes.**

Il semble indispensable d'optimiser la chaîne de commandement militaire de l'UEO de manière à permettre à cette dernière de mener une opération autonome dans de bonnes conditions et éventuellement sous faible préavis. Des efforts paraissent devoir être menés suivant deux directions:

- la planification auprès du conseil de l'UEO;
- le commandement opérationnel.

La première direction concerne le domaine politico-militaire, au plus près du Conseil de l'UEO. Il s'agit de faire évoluer l'actuelle cellule de planification vers un véritable état-major interarmées et combiné de planification (qui n'a pas besoin d'être surdimensionné) qui inclurait, en outre, un centre de suivi de situation en temps de paix et de suivi des opérations en

temps de crise. La structure actuelle doit donc être renforcée par de nouvelles participations nationales pour acquérir, dès le temps de paix, davantage de capacités dans les domaines de la planification et de la préparation directe des opérations. En temps de crise, la montée en puissance s'effectuerait en accueillant des renforts issus de structures de commandement nationales existantes et équivalentes.

Dans un premier temps, il nous apparaît logique de faire passer le très récent centre de situation de l'UEO, ainsi que le centre de Torrejon, sous l'autorité directe du chef de la cellule de planification. La cellule de planification doit donc faire l'objet d'un renforcement et d'un élargissement de son mandat actuel. Le Conseil de l'UEO devrait fixer les scénarios envisagés pour une action autonome de l'UEO, tandis qu'un « comité des CEMA » préciserait les directives de planification et les concepts d'emploi. Cette nouvelle structure ne se substituerait évidemment pas à l'état-major ad hoc dont disposerait le moment venu le commandant désigné de l'opération. Elle doit surtout permettre, car c'est un objectif essentiel qui n'est pas aisément atteint dans la pratique actuelle et en l'absence d'expérience contingente, d'assurer une continuité opérationnelle dans les domaines de la montée en puissance et de l'appréciation de situation jusqu'à la mise en place du commandant de l'opération. Mais cet état-major devrait disposer de capacités de soutien et d'expertise assez étendues auprès des structures politico-militaires. Ces dernières devraient elles-mêmes davantage se rôder aux processus de décisions et de planification préalables aux directives nécessaires à tout commandant de l'opération.

La deuxième direction concerne justement le commandement des opérations en temps de crise, dont la mise sur pied peut paraître assez délicate aujourd'hui. Dans le but de ne pas générer de duplication coûteuse, il faut effectivement rejeter l'idée de créer, au niveau de l'UEO, des commandements opérationnels permanents du type Major NATO Command (MNC) ou Major Subordinate Command (MSC).

Dans cette dernière optique, **deux situations d'engagement différentes** doivent cependant être évoquées.

L'une concernerait des opérations pouvant s'appuyer sur un consensus absolu entre l'OTAN et l'UEO: les grands états-majors de l'OTAN pourraient alors s'avérer tout à fait adaptés. Le problème politique qui se pose à ce stade et qui doit être résolu, concerne **une participation beaucoup plus affirmée des Européens aux postes de commandement vitaux**: il semble indispensable de disposer, à cet effet, dans la structure de l'OTAN, d'un haut responsable militaire européen désigné par le Conseil de l'UEO et dont la vocation serait le commandement d'opérations n'impliquant que les Européens mais s'appuyant sur certains moyens de l'Alliance. L'adjoint direct du SACEUR pourrait fort bien assumer cette responsabilité. A terme, il nous paraît assez logique que le poste de SACEUR soit lui-même confié à un officier-général européen.

L'autre concernerait les opérations s'inscrivant dans un contexte où apparaîtrait une forte divergence d'intérêt entre un membre éminent de l'Alliance (les Etats-Unis par exemple) et la majorité des Européens.

Dans cette éventualité, il semble tout d'abord indispensable de répertorier, au sein de l'UEO, les états-majors nationaux susceptibles de servir, le cas échéant, d'état-major du commandant de l'opération. Ces états-majors seraient du niveau « COIA ou EMIA français », aptes à conduire des opérations de plus ou moins grande ampleur selon leurs capacités. Une fois répertoriés, **il est indispensable que ces états-majors soient régulièrement entraînés** aux procédures de montée en puissance de l'UEO face à une crise. Cet entraînement pourrait prendre la forme d'exercices d'état-major, annuels ou semestriels, à l'image de PURPLE NOVA en 1994 et de CRISEX en 1995-96, et servirait ainsi à investir ces structures de

commandement nationales du statut « d'état-major potentiel d'une opération UEO ». La préparation de ces exercices pourrait être assurée par l'état-major interarmées et combiné placé auprès du Conseil de l'UEO. Ces procédés auraient l'avantage de développer et de faire partager une « culture UEO » qui n'en est aujourd'hui, il faut le reconnaître, qu'à ses balbutiements.

Naturellement, le choix d'un tel type d'état-major auprès du commandant de l'opération entraînerait de facto la désignation d'une **nation pilote** ou **nation « leader »**, par ailleurs gage d'une certaine cohérence opérationnelle dans l'attente du développement de « l'interopérabilité UEO ». L'UEO risque malheureusement de devoir compter, dans ces conditions, avec de probables susceptibilités nationales.

### 5.3.2. Disposer d'une politique et d'une véritable chaîne du renseignement européen.

Quels sont les moyens nécessaires et les actions à mener pour renforcer les capacités européennes de prévention et de gestion des crises et en tout cas intensifier le dialogue sur le sujet entre Européens ?

Il faut **renforcer les liens entre les pays de l'UEO en matière d'échange de renseignement**. Cela pourrait se traduire par des échanges de personnels ou des protocoles de collaboration à des niveaux appropriés.

Chaque Etat membre de l'UEO doit pouvoir **détacher un correspondant de son système national de renseignement au futur état-major international permanent** dès le temps de paix, puis accroître cette participation dans le cadre de la montée en puissance du temps de crise. Ceci faciliterait les liens et les liaisons nécessaires avec les structures nationales, amplifierait les capacités existantes et développerait l'aptitude aux analyses, bilans, synthèses et fusions de niveau approprié.

Il semble indispensable de commencer à fédérer, dès maintenant, les politiques d'observation et d'écoute satellitaires sur la base des programmes en cours ou à venir - sachant que ce type de renseignement ne constitue qu'un aspect du renseignement global. Les programmes identifiés aujourd'hui consistent en HELIOS I et HELIOS II, un satellite d'observation radar à ouverture synthétique (HORUS) et un satellite d'écoute électromagnétique qui sont ou seront pour la plupart multinationaux.

Compte tenu des contraintes de sécurité relatives à la mise à disposition et à l'exploitation des données, il faut coordonner l'activité des divers centres et segments sol existants. L'activité des divers centres de formation devra également être unifiée.

Il faut, à cet effet, développer un réseau multilatéral de communication et d'échange afin de générer une véritable « **infosphère UEO** » compatible avec celle de l'OTAN. Cette infosphère serait l'ensemble des capteurs, senseurs, émetteurs et centres de fusion que l'on fédérerait par un réseau numérique, géré par des ordinateurs puissants et judicieusement répartis entre les nations de l'UEO, pour le rendre robuste, sûr et surtout interopérable.

Toute instance politique ou militaire de l'UEO, quelque soit son niveau, pourrait s'y connecter en tant que de besoin. Ce dispositif pourrait largement exploiter les capacités existantes et les développements en cours (RITA au niveau tactique, SCCOA/ACCS au niveau opératif, MIDS à un niveau plus général) ainsi que les moyens de transmissions et de liaison actuels ou en cours de développement.

Notons néanmoins que pour résoudre le problème global de l'interopérabilité des moyens, notamment français avec ceux des autres membres de l'UEO, voire de l'OTAN, il sera probablement nécessaire de recourir à des procédures, des moyens et des protocoles développés par cette dernière organisation.

### 5.3.3. Disposer d'une capacité de projection européenne.

La possibilité pour l'UEO de répondre aux missions inscrites dans la déclaration de Petersberg est basée sur sa capacité à projeter ses forces avec rapidité sur un théâtre d'opération.

Nous l'avons vu, l'Europe ne dispose aujourd'hui dans ce domaine que de capacités très limitées. Les difficultés éprouvées par la France lors de l'opération *Amaryllis* (Rwanda) nous le montrent.

L'*Euromarfor* verra ses capacités amphibies accrues dans quelques années avec l'arrivée du Transport de chalands de débarquement (TCD) *Sirocco*. Mais cette Euroforce doit **accroître le nombre de ses bâtiments amphibies à pont continu** de manière à autoriser des opérations hélicoptérées de projection de forces de plus grande ampleur. C'est selon ce type de normes qu'il faut envisager le remplacement des deux TCD français du type *Ouragan*.

Le transport aérien militaire européen, de son côté, ne peut compter que sur une typologie de vecteurs plus tactiques que stratégiques.

Enfin, il semble indispensable de **s'appuyer sur un centre de coordination du transport aérien militaire de l'UEO** de manière à répondre avec rapidité aux éventuelles nécessités d'intervention.

Ce centre de coordination, qui serait inclus dans l'état-major interarmées permanent de l'UEO, aurait pour mission de répertorier et de tenir à jour les moyens disponibles dans les différents pays et de commencer à organiser une "chaîne" de transport vers le théâtre d'opération en utilisant les vecteurs les plus adaptés.

Actuellement, la flotte aérienne de transport européenne peut compter sur des avions de type C130, C160, G222 et CN235 qui ne répondent pas, ou avec des limitations, aux besoins de transport inter-théâtre ou intercontinental.

L'après-guerre froide, la crise et la guerre du Golfe, les interventions humanitaires (Restore Hope, Ex-Yougoslavie avec le siège de Sarajevo) ont pourtant démontré la nécessité de nouvelles exigences concernant les moyens du transport aérien militaire. L'extrême mobilité, le besoin de transporter des charges de plus en plus importantes, le nombre limité d'infrastructures de soutien disponibles et l'exigence d'une capacité de survie accrue rendent indispensables pour l'UEO l'acquisition de nouveaux modèles en vue d'un renouvellement du parc aérien de transport européen.

L'Europe accuse ici un retard certain sur les Etats-Unis. Le programme de l'Avion de Transport Futur (ATF) est censé combler cette lacune en mettant à la disposition des Européens un outil performant, comparable, sinon supérieur au C17 américain, à un coût abordable pour les pays participants.

Née en 1985 avec la création du Sous-groupe ATF dans le cadre du Groupe Armement de l'Europe Occidentale (GAEO), l'idée de construire en coopération un avion de transport européen s'est vue confirmée par les évolutions géopolitiques récentes. Avec une capacité en soute de 342 m<sup>3</sup> et une charge utile maximale de 107 tonnes (à titre de comparaison le C130 peut emporter une charge de 79 tonnes), l'ATF peut franchir une distance de 5800 km à une vitesse de Mach 0,68-0,72.

**Du point de vue strictement militaire, une flotte européenne d'ATF pourrait accroître considérablement les capacités de projection des forces de l'UEO en lui permettant d'agir si nécessaire dans des zones où ses intérêts seraient en jeu, sans dépendre d'une autre organisation ou d'une grande puissance disposant de moyens appropriés mais ne voulant pas les mettre à disposition.**

### 5.3.4 Autres Structures à créer ou à développer.

#### **Emergence d'une industrie de défense européenne.**

L'industrie de défense en Europe se trouve dans une situation difficile. Or le traité de Maastricht évoque une perspective d'autonomie industrielle à terme dans le domaine de la défense. La principale difficulté provient du caractère très national de cette industrie et de la volonté des Etats de préserver leurs savoir-faire.

Face à une concurrence devenue agressive, les Européens doivent non seulement restructurer et rationaliser leurs industries mais également agir de manière concertée.

La coopération en matière d'armement se caractérise par les activités développées par le Groupe Armement de l'Europe Occidentale (GAEO) regroupant treize pays et par les études menées en vue de la création d'une Agence européenne de l'armement.

Le GAEO est un outil de coopération intergouvernemental qui aborde les problèmes de l'armement de façon globale: harmonisation des programmes, coopération, recherche, développement et politique d'acquisition. Il coopère en outre avec les industriels européens. L'un des handicaps reste la difficulté de coopérer dans des technologies de pointe. Les procédures sont longues et les négociations entre pays, lentes et difficiles.

Pour améliorer cet outil, il faudrait faire du GAEO un organisme au service du conseil de l'UEO pour la mise en application d'une réglementation trans-frontalière qui éviterait des divergences entre pays producteurs d'armement dans des domaines aussi sensibles que la concurrence ou les politiques industrielles ou commerciales.

A plus long terme, les pays du GAEO pourront exprimer leurs besoins militaires dans un cadre européen. L'institution d'un comité des chefs d'état-major apporterait le cadre nécessaire à l'identification des besoins communs justifiant une réalisation concertée. On éviterait ainsi des stratégies non productives induites par les retards d'un programme, l'augmentation des coûts ou l'éparpillement du savoir-faire par la multiplication des acteurs.

**La création d'une Agence européenne de l'armement peut constituer la réponse à cette volonté d'industrie européenne de défense. Cette agence à géométrie variable, permettrait à ceux qui en ont la volonté politique d'accélérer le processus d'europanisation.** A partir de ce cadre, on pourra organiser des programmes de recherche et de développement avec un nombre variable de pays en accord sur des règles générales et qui, selon les programmes, s'entendraient sur des règles particulières.

#### **La création d'un pôle commun de formation.**

Il faut créer un **Collège Interarmées Européen de Défense (CIED)** qui sera « l'école de guerre européenne » (par exemple en donnant un « tampon UEO » à l'actuel CID) et à plus long terme envisager une formation complémentaire européenne pour les sous-officiers. Une réflexion sur des procédures d'Etats-majors communes pourrait y être développée et ses conclusions testées.

Cette formation commune de haut niveau, indispensable à l'édification d'une défense européenne, pourrait s'appuyer sur des exercices en commun de niveau approprié et sur un système d'échanges au pair.

## VI. CONCLUSION.

Le problème du développement opérationnel de l'UEO ne peut être examiné aujourd'hui sans tenter de comprendre le contexte politique européen. Cette étude est partie de ce constat et l'a pris en compte.

En effet, sans la volonté des Etats-membres, rien d'efficace et de durable ne pourra être créé. Les différences d'interprétation sur le traité de Maastricht et en particulier sur son volet concernant la sécurité européenne, la confrontation entre des sensibilités « européennes » et des sensibilités « atlantistes » au sein même de l'Europe, les incertitudes à court terme sur le devenir des institutions de l'UE et de l'UEO rendent délicate aujourd'hui la définition du modèle d'une défense européenne.

On peut tout de même admettre sans trop se tromper que la majorité des Etats membres de l'UE souhaite conférer à celle-ci le rôle et les attributs plus ou moins marqués d'un ensemble politique actif sur la scène internationale. Cet objectif devant se traduire par une politique étrangère cohérente, il est indispensable que cette dernière puisse être appuyée, le cas échéant, par la force armée.

Dans ce contexte, l'UEO, gênée par une OTAN omniprésente et solidement installée depuis des décennies, tente de se préparer à faire face -seule ou pas- à toutes les situations stratégiques, en tant qu'ensemble politique sans doute de plus en plus lié à l'UE.

Ce raisonnement nous a poussé à proposer, pour le développement opérationnel de l'UEO, une **stratégie duale**, privilégiant le renforcement de liens avec l'Alliance (mise en commun de moyens, partage des tâches, européanisation de certaines structures...) mais s'appuyant aussi sur l'acquisition de quelques moyens propres indispensables à toute action autonome.

A l'évidence, cette stratégie constitue une voie étroite puisque **les tentatives européennes d'accès à l'autonomie militaire doivent tenir compte de l'impératif de non-duplication avec les moyens de l'Alliance...**

Poursuivre dans cette voie ne nous paraît pourtant pas irréaliste. Cette démarche s'appuie en effet sur des modules de forces qui sont aujourd'hui bien identifiés mais qu'il faut continuer à développer. Le point faible décelé concerne essentiellement des structures de commandement qui manquent d'une visibilité suffisante. L'Europe du renseignement, quant à elle, est peut-être déjà en marche, comme semble le montrer la récente décision de l'Allemagne de participer au programme Hélios II.

Il nous est apparu que les Européens devaient donc persévérer dans leur « approche par le bas », empreinte à la fois de lisibilité et de pragmatisme. Cette dynamique existe et ne doit pas être rompue.

Il faudra par ailleurs compter sur la volonté des Etats-Unis de rester politiquement forts en Europe même s'ils semblent prêts à faire quelques concessions sur le plan militaire. C'est donc à un jeu subtil que l'Europe doit se livrer pour faire de l'UEO ce pilier de l'Alliance tant évoqué.

\*

\*       \*

\*